



# RAPPORT DE JURY

Le rapport du jury retranscrit aussi exhaustivement que possible les attentes et les constats du jury, afin de permettre à tout demandeur ou destinataire de ce rapport de comprendre les modalités de travail que le jury a retenues.

## Concours professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur principal de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes Session 2022

### I. ELEMENTS STATISTIQUES

Épreuves écrites (dates) 12 et 13 janvier 2022

Épreuves orales (dates) 7 au 11 mars 2022

Nombre de postes offerts 25

Nombre de candidats inscrits 89 (dont 68 remplissent les conditions)

Sur 68

candidats valablement inscrits,

45

se sont présentés à l'épreuve écrite.

Note la plus haute : **Epreuve 1** : 15.5 / 20 **Epreuve 2** : 15 / 20

Note la plus basse<sup>1</sup> : **Epreuve 1** : 5.5 / 20 **Epreuve 2** : 07 / 20

Admissibilité à partir de : **09,29/20**

Sur 30

candidats admissibles, retenus par le jury

30

se sont présentés à l'épreuve orale.

17

**Candidats ont été admis**

Admission à partir de : 13,04 / 20

### II. CONDITIONS POUR CONCOURIR

Ce concours professionnel est ouvert aux inspecteurs de la CCRF régis par le décret n°2007-119 du 30 janvier 2007 qui, d'une part, justifient au 1er janvier de l'année du concours de trois ans de services effectifs dans un corps de catégorie A, dont deux ans dans leur grade, d'autre part, comptent à la même date au moins un an d'ancienneté dans le 4<sup>ème</sup> échelon de ce grade (article 16 du décret précité).

### III. COMPOSITION DU JURY

Le jury est présidé par **Mme Virginie BEAUMEUNIER**, Directrice générale ;

Il est composé de :

- **M. André SCHWOB**, Chef de service soutien au réseau
- **Mme Isabelle NOTTER**, Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités DREETS Auvergne-Rhône-Alpes
- **M. Jean FOUCHE**, Directeur fonctionnel, Inspecteur général des services,
- **M. Philippe NOLLEN**, Directeur départemental de la protection des populations – DDPP Vienne

<sup>1</sup> Hors note éliminatoire (toute note inférieure à 5 est éliminatoire)

## **IV. NATURE DES EPREUVES**

Les épreuves sont prévues par l'arrêté du 9 juillet 2014 fixant la nature et le programme des épreuves du concours professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur principal de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

### **Epreuve d'admissibilité n° 1**

Le sujet proposé concerne la « rédaction d'une note de propositions à partir d'un dossier documentaire relatif à la législation, à la réglementation, à l'organisation ou aux missions de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes de consommation permettant de mettre le candidat en situation professionnelle et visant à dégager des propositions, des solutions argumentées et des recommandations » (durée : cinq heures - coefficient 4).

Rappel du sujet 2022 : « *Mise en situation d'un inspecteur principal en poste à la DDPP du GARD (30), chargé d'assurer l'intérim du Directeur départemental interministériel adjoint de la DDPP pour une journée en regard des courriers, courriels arrivés, et la gestion des affaires courantes.*

*Pour lui rendre compte, l'inspecteur principal va devoir préparer une note présentant les actions mises en œuvre immédiatement et les propositions d'actions futures, tout en les mettant en perspectives, en les argumentant et en les priorisant, ainsi qu'en en précisant les modalités pratiques. »*

Le dossier documentaire était composé d'un corpus de courriels, courriers, organigrammes et planning d'absence des agents.

### **Epreuve d'admissibilité n° 2**

Le sujet proposé concerne la « rédaction d'une note relative à la législation, à la réglementation, à l'organisation ou aux missions de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes » (durée : quatre heures, coefficient 3).

Rappel du sujet 2022 : « *L'économie ne se change pas par décret.* » M. ROCARD »

### **Epreuve d'admission**

Cette épreuve orale unique d'admission consiste en un entretien avec le jury (durée : trente minutes, coefficient 7).

L'entretien débute dans un premier temps par un exposé de dix minutes au plus du candidat sur les différentes étapes de son parcours professionnel, puis dans un second temps par un échange avec le jury qui visera d'une part à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat sur la base d'un dossier qu'il aura transmis et d'autre part à apprécier les motivations, les aptitudes au management, les capacités du candidat à évoluer dans son environnement professionnel et à exercer les missions dévolues aux inspecteurs principaux CCRF.

Pour conduire cet entretien, le jury dispose d'un dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle (RAEP) et d'un CV sous format EUROPASS. Ce document complémentaire au RAEP vise à permettre au jury de consulter de manière synthétique le parcours professionnel de chaque candidat et les compétences acquises.

La notation ne porte que sur la qualité de l'entretien.

## **V. ÉPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE**

Compte tenu du contexte sanitaire lié à la pandémie dû au coronavirus-19, les copies ont toutes été numérisées et mise à disposition des correcteurs via un outil numérique sécurisé. Chaque copie a fait l'objet d'une double correction.

### **Epreuve n° 1 : Attentes et observations du jury**

Depuis 2021, il a été choisi de donner un caractère très opérationnel à cet exercice en construisant un dossier à partir d'authentiques courriels, aménagés pour l'exercice.

Il vise à tester plusieurs qualités, attendues des cadres opérationnels de la DGCCRF : capacité à prioriser et à être force de proposition et connaissance de son environnement.

#### **1.- sur le fond**

Cette épreuve doit permettre d'évaluer le potentiel des candidats à la fois :

- en tant que futur cadre de proximité (chef de service) ;
- en tant que futur cadre de direction (membre du CODIR) : détection de sa capacité à avoir une hauteur de vue par l'identification des problématiques et des risques plus larges et par des propositions structurantes et constructives.

Il s'agit en premier lieu d'un exercice de priorisation. Il n'est pas attendu du candidat qu'il fasse un rapport exhaustif des événements de la journée. Il ne doit rapporter que ceux qui sont dignes d'intérêt pour la direction (mentionner la cotation des courriers est par exemple inutile).

Ce sens de l'initiative permet au candidat d'illustrer sa capacité à être force de proposition. En effet, le plan à suivre est donné dans l'exposé de la situation. Le candidat ne doit pas perdre de vue que la note doit présenter les actions mises en œuvre immédiatement et les propositions d'actions futures, tout en les mettant en perspectives, en les argumentant et en les priorisant, ainsi qu'en précisant les modalités pratiques. Ces points se traduisent le plus souvent par une proposition d'actions faites au directeur/directrice. Les candidats gagneraient en outre à organiser cette partie en classant les sujets par ordre de priorité ou de gravité.

Ces capacités à prioriser et à être force de proposition doivent s'inscrire dans une bonne connaissance de l'environnement d'un futur cadre CCRF notamment pour ce qui concerne l'articulation, les compétences et positionnements des différentes structures les unes par rapport aux autres.

#### **2.- sur la forme**

Les candidats sont en outre volontairement placés sous une contrainte de temps, au moyen d'un dossier volumineux, qui ne leur permet pas de rédiger une note longue.

Les propositions faites par le candidat doivent l'être au regard des seuls éléments présents dans le dossier documentaire et non à partir d'éléments inventés. Une attention particulière doit être portée au vocabulaire, à la syntaxe et à l'orthographe.

La note rendue doit être un outil efficace pour son destinataire : organisée, précise, synthétique et opérationnelle.

Au final, un candidat qui identifierait des difficultés sans en proposer un traitement risquerait de voir sa note nettement dégradée. L'exercice consiste bien en la rédaction d'une note de propositions.

## **Epreuve n° 2 : Attentes et observations du jury**

Pour cette épreuve, le jury cherche à identifier dans les copies des candidats les capacités d'analyse et de synthèse, les qualités rédactionnelles, la connaissance des enjeux et de l'organisation de la DGCCRF, la clarté et la structuration des idées.

Le sujet de cette année, citation de M. ROCARD « L'économie ne se change pas par décret » laissait la place à différentes approches.

Les candidats pouvaient considérer le risque d'ineffectivité du droit tout en rappelant l'utilité des services déconcentrés. Ils pouvaient aussi considérer que le droit ou l'action publique en général n'était pas l'outil adapté pour faire changer l'économie ce qui amenait à s'interroger sur les modalités d'actions de la DGCCRF. Enfin ils pouvaient considérer le décret comme un acte autoritaire, symbole d'une décision verticale, et réfléchir à la nécessité d'une action plus horizontale axée d'avantage sur la concertation, en s'inspirant par exemple des pratiques de la commission européenne.

Ainsi il était attendu des candidats une analyse personnelle du sujet. A cet égard il revenait au candidat de prendre soin de définir en introduction le sens qu'il donnait aux différents termes du sujet, et l'orientation qu'il souhaitait donner à sa réflexion.

Dans tous les cas l'épreuve demeure la rédaction d'une note d'analyse et de réflexion.

Ce qui était attendu était de démontrer une hauteur de vue sur les développements tout en dégagant une problématique applicable aux missions de la DGCCRF. Il a donc été considéré que les copies qui traitaient uniquement de l'économie ou du droit en général étaient insuffisantes.

A l'inverse, ont également été considérées comme insuffisantes plusieurs copies ayant axé leurs développements uniquement sur l'action de la DGCCRF et son impact, sans prendre du recul pour la resituer dans un contexte économique national ou supranational.

Il a également été relevé que plusieurs candidats voulant montrer leurs connaissances de l'actualité et des missions de la CCRF, ont basé leurs développements sur une succession d'exemples, au détriment de la démonstration et de l'argumentation et sans toujours se soucier de la pertinence au regard du sujet. Des présentations trop descriptives de l'activité, des outils et des moyens de la CCRF sans mise en perspective avec le sujet, ont également été constatées. Quelques erreurs dans les exemples donnés ont été relevées.

Ainsi, ont été systématiquement favorisées les copies les plus abouties, celles qui présentaient une réflexion approfondie et encore une fois, personnelle, voire critique dès lors qu'elle était judicieusement argumentée. A l'inverse les copies trop stéréotypées ou banales voire scolaires ne l'ont pas été.

Sur la forme, les candidats maîtrisent, dans l'ensemble, les codes de rédaction. Il convient cependant de relever que l'introduction était parfois un peu courte ou au contraire trop longue et ne comportait pas toujours des définitions des termes de la citation, ni de problématique ou de réelle délimitation du sujet.

Enfin, certaines copies étaient peu aérées, rendant la lecture du plan parfois difficile ; et pour quelques-unes, de trop nombreuses fautes, des mots illisibles ou des formulations trop familières, difficilement acceptables à ce niveau de concours, ont pu être sanctionnées.

## **VI. ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION**

L'entretien doit être perçu par les aspirants IP comme un moment d'échanges qui doit leur permettre de révéler leurs personnalités et leurs qualités.

L'entretien commence par la présentation des candidats.

Sur la forme, cette présentation doit être prise comme un exercice d'expression orale, en potentielle situation de stress. Les candidats doivent donc prendre garde à parler suffisamment fort et à conserver un rythme modéré. Apprendre par cœur et réciter sa présentation n'est pas recommandé. Cela peut occasionner une expression un peu figée. Mieux vaut que les candidats ne gardent en tête que les grandes étapes de leur présentation et s'expriment librement pour ce qui concerne les détails.

Sur le fond l'exercice de présentation est en général maîtrisé par les candidats. Les candidats retenus ont démontré une réelle motivation pour la fonction de cadre. Ils ont su se projeter et expliciter cette envie d'évoluer et de se diriger vers une fonction nouvelle et exigeante. C'était en particulier perceptible pour des candidats qui étaient admissibles en 2021, et qui ont mûri leur projet.

Plusieurs présentations sont toutefois restées chronologiques, sans mise en exergue des compétences utiles pour les fonctions d'encadrant. L'exposé vise pourtant à convaincre le jury de la capacité du candidat à exercer les fonctions des inspecteurs principaux et doit être orienté dans ce sens. Les candidats doivent indiquer en quoi leur parcours les a préparés à ces fonctions. En outre la structure annoncée n'a pas toujours été suivie et une relative confusion a parfois desservi la démonstration.

L'entretien peut se poursuivre avec quelques questions portant sur le parcours du candidat en s'appuyant tant sur l'exposé que sur le RAEP et en particulier sur la partie liée à la motivation. Ainsi il est conseillé aux candidats de préparer avec le plus grand soin cette partie de leur dossier.

La plupart des candidats a soumis au jury un RAEP synthétique et concis, mettant bien en valeur et en perspective les expériences et compétences acquises avec les attendus de la fonction d'IP. Le point clef est la cohérence entre le CV et le RAEP, notamment sur la partie liée aux motivations. L'erreur la plus fréquente est de parler de soi de manière indépendante du poste. Dans la partie motivation les candidats doivent indiquer en quoi ils sont aptes à exercer les fonctions, pourquoi ils ont envie de le faire et ce qu'ils apporteront sur le poste.

L'entretien continue avec des mises en situation.

Ce qui est attendu est se projeter correctement dans des fonctions, notamment de management, qui n'ont pas encore été exercées. Le jury en est très conscient.

Les meilleurs candidats se caractérisent par leur capacité d'une part à identifier les enjeux que recèle la mise en situation, d'autre part à apporter une réponse pertinente au regard de ceux-ci. Cela laisse le plus souvent plusieurs façons d'appréhender et de gérer les situations proposées. Il est possible pour les candidats de demander au jury de préciser un point ou un autre de la situation proposée.

Des candidats ont manqué de connaissances sur les missions, les enjeux ou sujets d'actualité, et méconnaissent l'environnement du cadre (hiérarchie, préfet, enquêteurs, en diverses structures DREETS ou DD(ETS)PP). L'ensemble de l'écosystème doit être pris en compte et notamment ses relations avec l'ensemble des parties prenantes.

Afin de préparer au mieux cette partie de l'entretien le jury recommande aux candidats de s'appuyer sur l'analyse des modes de management auxquels ils ont été exposés, et de réfléchir aux qualités qui faisaient les meilleurs cadres qu'ils ont croisés. Se demander quels cadres eux-mêmes souhaitent devenir, est également un bon exercice. Au surplus, le fait d'avoir exercé des fonctions d'adjoint au chef de service ou d'avoir assuré l'intérim constitue une excellente préparation. Il ne peut être que recommandé aux futurs candidats de solliciter de telles fonctions s'ils en ont l'opportunité.

L'entretien peut s'achever sur une question plus ouverte qui vise à apprécier la capacité du candidat à faire preuve d'une certaine hauteur de vue.

	Origine des candidats	Admissibles		Admis	
		Homme	Femme	Homme	Femme
	Administration Centrale	1	4		2
	Service National des Enquêtes	1		1	
	DDPP de Seine et Marne (77)		1		1
	DDPP de Saône-et-Loire (71)		1		1
	DDETSPP du Doubs (25)	1		1	
	DDPP du Gard (30)		1		1
	DDPP du Bas-Rhin (67)	1		1	
	DDPP de la Moselle (57)	1		1	
	DDPP de Paris (75)	1	1		1
	DEETS de Mayotte (976)		1		1
	DDPP du Rhône (69)	1	1	1	1
	DREETS PACA (13)		1		
	DGCOPOP Guyane (973)	1			
	Unité d'Alerte	1	1		
	DDPP Maine et Loire (49)		1		
	DRIETS Paris (75)		1		
	DDPP Yvelines (78)		1		
	DDPP Hauts-de-Seine (92)	2		1	
	DDETSPP de l'Orne (61)	1			
	En position de détachement	2	1	2	1
	Total	14	16	8	9

## CONCLUSION

Parce que les lauréats de ce concours professionnel vont devenir les collaborateurs-cadres d'aujourd'hui et les directrices et directeurs de demain, le recrutement des inspecteurs principaux constitue un enjeu majeur pour la Direction. Le rôle des cadres est essentiel, dans l'animation, le pilotage des équipes et la capacité à conduire des évolutions nécessaires, que ce soit dans les services déconcentrés ou en administration centrale. Les candidats doivent par conséquent démontrer leur motivation et leur capacité pour le management (autonomie, prise de décision, etc.)

C'est pourquoi le concours permettant l'accès au grade d'inspecteur principal est un concours exigeant, sollicitant des qualités solides permettant au cadre d'être légitime (il sera attendu sur sa capacité à donner du sens, diriger une équipe et s'intégrer dans environnement professionnel complexe et exigeant)

Il nécessite une bonne préparation. Les 17 candidats lauréats du concours professionnel d'inspecteur principal au titre de la session 2022 étaient d'ailleurs tous inscrits à la préparation au concours, proposée par l'ENCCRF (soit un taux de 100%).

De la même manière, la production du présent rapport participe d'une volonté commune d'informer les candidats actuels et futurs. Pour se préparer au mieux, les futurs candidats trouveront dans ce document des conseils et des recommandations.

Les candidats admissibles qui ont échoué au concours 2022 ont eu une moyenne inférieure à 13,04 Ils sont invités à prendre contact avec le jury afin de connaître les points qui soulèvent des difficultés et ainsi mieux se situer par rapport à leur projet professionnel.

Le jury adresse enfin ses félicitations aux lauréats.

La présidente du jury  
Virginie BEAUMEUNIER

Directrice Générale



Signature numérique de  
BEAUMEUNIER Virginie  
Date : 2022.06.16 09:58:42  
+02'00'